



CONDITIONS GENERALES DE VENTE:

Christian LE PRIOL Photographies

16, Rue de BEG ER YARD

56000 VANNES

SIRET : 489 711 010 00020

Article premier: Devis et bon de commande

Toute prestation donnera lieu à l'établissement d'un devis gratuit puis d'un contrat de reportage. L'acceptation du contrat de reportage vaut pour bon de commande ferme et définitif. L'ensemble des tarifs proposés est en Euros et net. Sont en supplément le déplacement aller et retour, les frais d'hébergement (si besoin) et le ou les repas du photographe (voir article 4)..

Article 2: Annulations

A propos du délai de rétractation :

Comme dans tous contrats, le client dispose d'un délai de rétraction de 7 jours à compter du versement de l'acompte. Passé ce délai, aucun acompte ne sera rendu, sauf en cas de force majeure.

Sur le cas de force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

Article 3: Modalités de règlement

Sauf mention contraire expressément stipulée dans le contrat de reportage, le règlement des prestations s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Acompte - Un chèque de 30% (pour-cent) de la totalité de la somme est demandé le jour de la signature du contrat pour la réservation de votre reportage.
- Le solde, 70 % (pour-cent) de la totalité de la somme, sera réglé le jour du reportage.
- Dans le cas d'un reportage nécessitant un déplacement en avion plus hôtel, un acompte des frais sera également demandé.
- Modes de règlement acceptés -: chèque ou espèces.
- Selon l'article 293 B du CGI, l'entreprise n'est pas soumise à la TVA.

Article 4: Conditions de travail

Le photographe doit être nourri et logé (si besoin) à proximité du lieu du reportage et ce, à la charge du client. Le kilométrage (aller/retour) sera calculé de l'adresse citée en en-tête du contrat au lieux de rendez-vous fixé (aller), et du lieux de départ du photographe à l'adresse citée en en-tête (retour). le site www.viamichelin.fr servira de référence pour déterminer le kilométrage

Pour les déplacements dans le Morbihan, 60Km seront retiré du kilométrage total le reste sera facturé au client au taux kilométrique précisé au devis.

Pour les déplacements hors du Morbihan, le kilométrage total sera facturé au client au taux kilométrique précisé au devis. Dans le cadre d'un déplacement en train ou en avion, une personne devra prendre en charge le photographe.

Mon travail est un travail d'auteur. Vous faites ainsi confiance en mon regard. Le choix des images du reportage et de leur traitement est donc mien. Toute demande de modification devra donc être justifiée objectivement.

Article 5: délais de livraison

2 à 5 semaines après le reportage en fonction des travaux demandés.

Article 6:Droits d'auteur.

Toute réalisation photographique confère au photographe, son auteur, des droits de propriété artistique, patrimoniaux et moraux, tels que définis par le code de la propriété intellectuelle. Toutes les photos réalisées restent l'œuvre et la propriété intellectuelle du photographe.

Cession des droits d'auteur

Toutes les photographies prises sont cédées au client pour un usage réservé au cadre familial (usage privé) et ne peuvent être utilisées pour un usage professionnel par le client. Toute reproduction, diffusion, location, exposition publique n'est pas autorisée.

Droit à l'image et droit à la vie privée

Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. Le client est, de par la loi, le propriétaire inaliénable de son image et le photographe Christian LE PRIOL respecte scrupuleusement ce droit d'image. Le client reste donc libre d'autoriser ou non le photographe Christian LE PRIOL à reproduire, exposer ou publier, sans autres compensations ultérieures, ses photographies dans la limite du respect de la vie privée. Ce point devra être précisé sur le contrat de reportage.

Exploitation des photographies

Le photographe Christian LE PRIOL et le client, devront se concerter mutuellement en cas de besoin d'exploitation des photos dans un cadre autre que celui défini dans le contrat de reportage et établir un contrat spécifique, précisant la cession de droit d'auteur et/ou de droit d'image.

Article 7 – Utilisation frauduleuse

Le client est seul responsable:

- En cas d'utilisation abusive, d'utilisation non conforme à l'autorisation délivrée, de réutilisation non prévue ni confirmée,
- En cas de dénaturation, falsification, truquage des photographies notamment par retouches, montages, ou modification des commentaires et légendes et non respect des restrictions,
- En cas de publication avec une légende donnant à l'image un sens qu'elle n'a pas,
- En cas de publication pour illustrer un article sans rapport avec le sujet ou le thème de la photographie,
- En cas de publication associée à un texte susceptible de porter atteinte par lui-même aux droits des personnes représentées.

De ce fait, le client s'interdit d'appeler en garantie le photographe, qui se réserve le droit de demander la saisie des documents remis au client ou toutes autres personnes concernées, en quelque main qu'ils se trouvent, ainsi que des publications ayant utilisées abusivement les dits documents.